



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la secrétaire-trésorière de la municipalité d'Authier :

QUE : En vertu de l'arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, tout conseil d'une municipalité locale est autorisée à siéger à huis clos et que leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication puisque nous sommes en urgences sanitaires sur tout le territoire de la province de Québec;

DONC : la séance régulière du conseil municipal du 5 mai 2020 se tiendra en huis clos et au centre communautaire afin de permettre une bonne distanciation entre chaque membre du conseil et des employés;

QUE : Tout citoyen qui souhaite formuler une question au conseil municipal peut contacter la municipalité par téléphone au 819-782-3093, par Messenger ou par courriel, au plus tard le 5 mai 2020 à 16h30 pour y laisser sa question sur la boîte vocale.

QUE : La secrétaire-trésorière est mandatée pour transmettre intégralement votre question au conseil municipal lors de la séance tenue en huis clos;

QUE : La réponse à votre question vous sera transmise par écrit d'ici au 7 mai 2020.

Donné à Authier, ce 29 avril 2020,

Rachel Barbe,
Directrice générale et secrétaire trésorière